

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NO 214

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que :

Lors de la séance du 18 janvier 2012, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 214 intitulé « Règlement remplaçant les règlements d'emprunts numéro 185-1 tel qu'amendé, 185-2 et 212, relatifs à la mise aux normes des installations d'eau potable – usine en montagne – et décrétant l'achat d'un système de traitement, des travaux de construction ainsi que la surveillance des travaux pour des dépenses et un emprunt s'élevant à DEUX MILLIONS SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET VINGT-SIX CENTS (2 060 698,26 \$) ».

Ledit règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 23 janvier 2012.

Prenez avis que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, Québec, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **25^{ième}** jour du mois de janvier de l'an **2012**.

*Me Jean-François D'Amour, notaire
Greffier*